

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 FÉVRIER 2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le six février, à vingt heure trente**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du conseil municipal de Saint-Amand-de-Coly sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **31 janvier 2024**
Nombre de conseillers : **19**, En exercice : **19**, Présents : **15**, Votants : **16**.

PRÉSENTS :

M. DEMONEIN J-M., M. GEOFFROID V., Mme LAJUGIE Y., Mme LASSERRE M., M. BARCONNIERE D., M. DELPIT M., M. MAGNE A-P., M. BREUIL J-L., M. CESSAC J-B., M. VALADE R., Mme CHASSAIGNE E., Mme BERTHELOT-ROULLAND S. ;M. DELPIT G., Mme DE VIDO M-P., M. HAMELIN J.

EXCUSÉ(E)S: M. NOUET M., BARJOT V., Mme RENAUDIE N., Mme LAJOINIE S.
Mme RENAUDIE Nadine a donné procuration à M. DEMONEIN Jean-Michel.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Mme BERTHELOT-ROULLAND** est désignée secrétaire de séance.

Les différents points à l'ordre du jour seront abordés dans le désordre.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal de janvier
- 2/ point personnel
- 3/ point travaux
- 4/ ZAENR : délibération pour formaliser notre réponse à la CCVH
- 5/ étude de devis pour refaire le muret (rue des terres blanches à Coly)
- 6/ proposition de don de vaisselle du camping Lascaux Vacances.
- 7/ proposition de nouvelle convention avec l'Etablissement Public Foncier
- 8/ point sur la démarche avec le bureau d'étude scarabée
- 9/ comparatif des propositions d'équipements en fibre des bâtiments municipaux
- 10/ Étude des propositions d'emprunts.
- 11/ point sur les réunions des commissions
- 12/ les ordures ménagères : dépôts sauvages et dégradations des conteneurs
- 13/ divers

1/ Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal de janvier

Le Maire demande si tout l'ensemble des conseillers a lu le procès-verbal du 09 janvier et si quelqu'un a une remarque à faire ou une correction à apporter. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de janvier. Les membres présents le signent.

2/ Point sur le personnel :

- Le poste pourvu à l'Espace Patrimoine est reconduit suite à l'avis favorable de la Sous-préfecture.

- Titularisation d'un agent technique
- Changement de grade pour deux agents : pour ce faire, présenter une saisine auprès du CDG24 via une délibération : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de saisine auprès du CDG24.
- Grève des enseignants du 1^{er} février : le service minimum a été assuré par les ATSEM et les agents techniques municipaux.

3/ Travaux :

➤ *Abbaye :*

L'échafaudage restant correspond aux travaux de l'absidiole sud – dans l'attente de la décision de l'assurance à la suite du désaccord entre Dagan et l'architecte.

➤ *Tiers lieu Gardette :*

Les travaux avancent bien. Envisager de changer le carrelage de la salle principale (surface 70m²).

Deux devis à consulter (pour le carrelage et luminaire) ;

Le Conseil Municipal décide de revoir le devis des ETS B. Electrique d'un montant de 3.133,09€ TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le devis des ETS BREL pour un montant de 3967.22€ TTC.

4/ ZAENR :

Le Maire indique qu'il est demandé aux municipalités de proposer des zones susceptibles de rentrer dans le cadre des ZAENR. La commune de Coly-Saint-Amand a tenté de répondre rapidement à cette sollicitation car elle souhaite engager son territoire dans la démarche de transition énergétique, soucieuse de faire face au changement climatique et de diminuer son empreinte carbone.

La production d'électricité photovoltaïque est la solution la plus adaptée à son territoire et c'est pour cette raison qu'elle a sollicité la SEM 24 afin d'identifier des zones pouvant accueillir des champs solaires.

Il s'avère que toutes les propositions de la commune ont été retoquées car :

- soit appartenant à un massif forestier, elles nécessitent alors un défrichement (donc impossibilité de réaliser le projet à ce jour),
- soit ces zones sont classées en zones naturelles ou zones naturelles de stricte protection ne pouvant pas accueillir ce type de projet.

Si on prend en compte le fait que la majorité de la commune est classée en zone naturelle, agricole ou boisée, il paraît difficile de mettre en place une production photovoltaïque significative. Par ailleurs, le règlement du PLUI ne permet pas l'installation de panneaux photovoltaïques sur sa résidence principale dès lors qu'il s'agit de bâti de caractère, ce qui implique la nécessité d'avoir des annexes pour accueillir ce type de projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECLARE que la notion d'accélération en ce qui concerne les énergies renouvelables paraît bien compromise en ce qui concerne COLY-SAINT-AMAND

- ESTIME que l'échelle communale pour engager ce type de réflexion n'est pas adaptée ; en effet une réflexion sur un périmètre intercommunal, par exemple, avec l'objectif de répondre à un besoin précis, de tendre vers un équilibre de sa consommation et de sa production d'électricité en visant l'autonomie semblerait plus pertinent. Cette échelle permettrait également la mise en place d'une réflexion et d'une collaboration au sein de l'intercommunalité, ce qui, face aux enjeux, nous semble nécessaire.

- DÉCIDE d'émettre la proposition de l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux, parcelles B 286, repérés par le cadastre solaire du SDE 24, seule possibilité à ce jour.

Lecture est faite du courrier de Servann Hérou concernant la démarche territoriale d'accompagnement DTE (Diagnostic Transition Energie) : proposition d'une réunion publique avant de lancer la démarche.

5/ Muret Terres Blanches à Coly

Lecture de deux devis :

Entreprise VAUNAC : 7.992€ TTTC

Entreprise SOURZAT : 5.000€ TTC

A l'unanimité, le conseil municipal choisit l'entreprise SOURZAT pour un montant de 5.000€.

6/ Don de vaisselle

Le camping Lascaux Vacances remplace la vaisselle des bungalows et nous propose de récupérer l'ancienne gratuitement.

Cette vaisselle servira pour les soirs de marchés, une partie sera entreposée dans le séchoir et une autre pour la salle de convivialité de Coly.

7/ Proposition de nouvelle convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier)

Le Maire propose une modification de la convention établie avec l'EPF.

Celle-ci concernait le bâtiment Restaurant et l'hôtel Gardette.

La modification porterait maintenant sur l'hôtel annexe Gardette et le bâtiment Lacoste.

La levée de l'usufruit pour le local Lacoste reste à la charge de la commune. Montant : 5.000€.

Nous avons reçu une proposition intéressante d'un artisan pour l'occupation de ce local.

8/ Bureau d'étude Scarabée.

Informations générales en attendant le rapport.

9/Fibre

Installation de la fibre sur les bâtiments communaux :

Lecture de deux propositions : Orange et Connex. Le Conseil Municipal choisit Connex, le moins-disant.

10/Propositions d'emprunt en cours

Pour améliorer la trésorerie grâce à :

- un prêt relais (200.000€)
- un prêt à long terme (250.000€) pour l'achat et les travaux (Bâtiment Gardette).

Trois banques sollicitées : Crédit agricole, banque postale et Crédit Mutuel.

11/ Réunions commission :

Communication : 20 février à 18h

Finances : 21 février à 17h

Projet culturel : 28 février à 17h

Incendie : 13 février à 12h

12/ Ordures ménagères

Le point de ramassage de la place de Coly n'est pas respecté par un certain nombre d'usagers : c'est un lieu de passage utilisé par des riverains et des personnes extérieures à la commune ; à ce jour, sa capacité en ce qui concerne le tri est sous dimensionnée. La mise en place du point de collecte à la rivière devrait solutionner ce problème en partie. M. le Maire prendra contact avec la société qui gère la collecte du textile.

13/Repas des aînés du 18 février

Tour de table pour connaître les personnes pouvant apporter leur aide pour le service.
Etudier des propositions de cadeaux pour les aînés n'ayant pas pu venir.

14/ Voyage scolaire

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de participation du Lycée Pré de Cordy de Sarlat pour le voyage scientifique et culturel qui s'est déroulé à Paris du 18 au 22/12/2023. Un élève de la commune y a participé : M. VILATTE Eloann.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE qu'une subvention de 100€ est attribuée à la famille de M. VILATTE Eloann. Cette somme sera versée à l'établissement scolaire qui remboursera la famille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

OBSERVATIONS

Le Maire,

Signatures du Conseil

V. GEOFFROID